

Dossier de Presse

Audition et vie professionnelle

Au travail, l'audition c'est capital

Une campagne initiée par AGIR POUR L'AUDITION,
la FNATH, association des accidentés de la vie
et l'association Vie quotidienne et audition

Avec le soutien de l'AGEFIPH



Contacts presse :

Vie Quotidienne et Audition
Jérôme Goust
vqa@l-ouie.fr
05 63 77 61 40
La Taurounié
81390 BRIATEXTE
www.l-ouie.fr

AGIR POUR L'AUDITION
Geneviève Monguillot, directrice
genevieve.monguillot@agirpourelaudition.fr
01 55 78 20 10
www.agirpourelaudition.fr

FNATH,
association des accidents de la vie
Henri Fabries henri.fabries@fnath.com
François Verny 01 45 35 31 87
francois.verny@fnath.com
www.fnath.org

Sommaire

- **La malentendance au travail :
une question qui touche 9% de la population française**
..... p 3
- **Audition et vie professionnelle : données et informations**
..... p 4
- **Une campagne nationale 2012 menée en deux temps**
..... p 5
- **Témoignages**
..... p 7
- **Les partenaires de cette campagne nationale**
..... p 9
- **Estimation des populations malentendantes**
..... p 10

La malentendance au travail : une question qui touche 9 % de la population française

9 % de la population française est touchée par la malentendance... dont 1/3 ont moins de 60 ans, soit plus de 2 millions de personnes en âge d'avoir une activité professionnelle (présente ou future). Environ 15 % de la population rencontre des problèmes d'intelligibilité dans le bruit. Autant de personnes qui voient ou verront leur vie professionnelle menacée par des problèmes d'audition. Face à cette situation, la FNATH, l'association Vie quotidienne et audition se mobilisent, avec le soutien d'AGIR POUR L'AUDITION et de l'AGE-FIPH.

« *Au travail, l'audition c'est capital* ». Avec l'évolution de l'organisation du travail et des nouvelles technologies, la communication, plus qu'hier, est devenue un vecteur essentiel de la vie professionnelle. Tout le monde est un jour ou l'autre en situation de MAL-entendance... et les malentendants le sont en permanence. Même avant une réelle baisse de l'audition, des conditions acoustiques ou de communication difficile mettent de plus en plus les salariés en situation de MAL-entendance. Cela engendre des perturbations de l'attention et de la concentration, provoquant une baisse des performances, de la fatigue et du stress.

Faute de formation et d'information, la prise en compte des problèmes d'audition est tardive, incomplète techniquement, socialement et financièrement. Les malentendances « *légères* » ou « *moyennes* » sont difficiles à faire reconnaître médicalement et administrativement alors qu'elles font peser une grave menace sur la vie professionnelle, sociale et privée des personnes.

Audition et vie professionnelle : données et informations

Baisse d'audition : des conséquences très précoces

Dès son apparition, la malentendance entraîne des confusions de phonèmes, en particulier sur les chiffres (6/10 - 7/13/16 ...) et les noms propres.

Malentendant à l'insu de son plein grè ?

« *Durand, vous m'envoyez vos documents d'ici le 6 mars.* » Et le 8, Durand, consciencieusement, envoie ses documents ... 2 jours à l'avance à ses yeux puisqu'il a compris « *vous m'envoyez vos documents d'ici le 10 mars.* » Durand devient malentendant sans s'en apercevoir.

Les conséquences de la baisse d'audition sont très précoces :

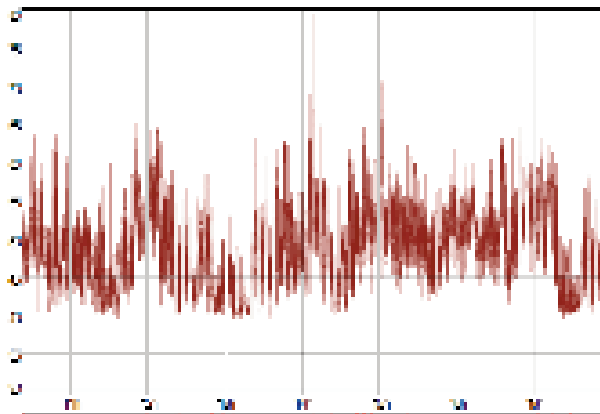
Effet cocktail party : perte discrimination dans le bruit - perte GPS auditif

Perte d'intelligibilité de la voix basse (murmure, chuchotement)

Perte phonème : confusion des mots, noms propres, nombres.

Vie professionnelle : des milieux acoustiquement difficiles

Il n'y a pas que les bruits forts qui perturbent la communication au travail.



Ce graphique représente l'enregistrement dans un open-space avec un niveau de bruit moyen de 53 dB (c'est-à-dire « *calme* »). **Les variations permanentes du niveau sonore perturbent la concentration, engendrent de la fatigue, nuisent aux performances, et excluent les personnes malentendantes.**

Des compensations trop souvent limitées aux seules « prothèses »

Si les prothèses auditives sont le pilier central de la compensation des malentendances, elles sont bien souvent insuffisantes à apporter des solutions satisfaisantes dans un certain nombre de situations : téléphone, réunion, dialogue dans le bruit, etc.

Il est donc fondamental de procéder à l'analyse des situations de communication au niveau de la vie quotidienne de la personne malentendante... pour dégager LES stratégies de compensation à mettre en œuvre : prothèses, aides techniques, orthophonie, information des collègues, aide psychologique, acoustique des lieux de travail, etc

Une campagne nationale 2012 menée en deux temps

Cette campagne s'est déroulée en deux temps.

- **au printemps 2012, des journées de formation** à destination des membres de la FNATH et de ses partenaires (MDPH, CAP EMPLOI, partenaires sociaux, ARS...) se sont déroulées, afin de constituer un réseau de référents « *audition* » qui puissent accompagner les personnes malentendantes dans leurs démarches et les aider à définir leurs besoins.

Ces journées se sont déroulées à Toulouse (27 mars), à Chauny (Picardie - 7 avril), à Saint Etienne (5 mai), à Rennes (7 juin) et Nice (14 juin).

- **à l'automne 2012, des journées de sensibilisation « tous publics »**, dans le cadre de la semaine nationale de la FNATH qui se tiendra du 13 au 20 octobre 2012 sur le thème de la prévention de la souffrance au travail et de la désinsertion sociale et professionnelle. A cette occasion, la FNATH renouvellera son opération les Jacinthes de l'espoir, au profit de ceux à qui la vie n'a pas fait de fleurs.

Ces journées de sensibilisation se dérouleront :

<p>Mardi 9 octobre à ALBI (Tarn) Conseil général , lices Georges Pompidou 81000 Albi 10h30 = Conférence 12h à 16h = Espace d'information FNATH Albi 11 RUE FONVIEILLE 81000 ALBI 05.63.38.18.51 fnath81@free.fr</p>	<p>Jeudi 11 octobre à BRIVE (Corrèze) Au Centre Hospitalier de Brive BOULEVARD DU DOCTEUR VERLHAC 10h30 = Conférence 12h à 16h = Espace d'information FNATH Corrèze place Jean-Marie DAUZIER 19100 Brive-la-Gaillarde fnath19@fnath.com Tel : 05.55.23.35.20</p>
<p>Lundi 15 octobre COMPIEGNE (Oise) Centre des Rencontres de la Victoire 112 rue Saint Joseph 60200 COMPIEGNE 12h-18h : Espace d'information 14h : Conférence ouverte à tous FNATH PICARDIE 03 44 24 64 21 10 RUE DE BEAUVOISIS 60100 CREIL fnath60@fnath.com</p>	<p>Mercredi 17 octobre à St-ETIENNE (Loire) Au siège national de la FNATH 47, rue des Alliés - 42030 Saint-Etienne 10h30 = Conférence 12h à 16h = Espace d'information FNATH Saint-Etienne : 04 77 25 18 15</p>
<p>Vendredi 19 octobre à NANTES (Loire Atlantique) Salle de L'EGALITE 6 BD LEON JOUHAUX 10h30 = Conférence 12h à 16h = Espace d'information FNATH Nantes 02.40.69.84.71 4, Rue Désiré Colombe 44000 Nantes fnath44@wanadoo.fr</p>	<p>Vendredi 26 octobre à NICE (Alpes maritime) Maison des Associations Nice Est 50 Bd St Roch – NICE 10h30 = Conférence 12h à 16h = Espace d'information FNATH NICE 04.93.62.05.04 fnath06@fnath.com LE CERVANTES 31 RUE LEPANTE 06000 NICE</p>

Contenu des journées de sensibilisation

Ces journées se dérouleront dans un espace public. Elles comprendront :

- le matin : une conférence destinée aux professionnels de la santé au travail, du social, acteurs sociaux et associatifs... Elle sera ouverte au public sur inscription auprès de la FNATH ;
- l'après-midi : un espace d'information avec une exposition, des stands d'information et de conseils : pour découvrir l'audition (simulateur de malentendance), les outils de compensation (boucle magnétique, liaisons FM...). L'association France Acouphènes sera présente, ainsi que les partenaires locaux de la FNATH.

Détail du programme sur www.l-ouie.fr et sur www.fnath.org

Témoignages

NB : RQTH = Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, obtenue auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle permet entre autres de financer les outils de compensation. Cela ouvre droit aux aides réservées aux travailleurs handicapés : Agefiph pour le secteur privé ; Fpihfp pour les fonctions publiques.

Entre le « remboursement » étriqué de la sécurité sociale et une complémentaire santé moyenne, il reste entre 50 et 80 % du coût des prothèses à charge de la personne, et 100 % des aides techniques (téléphone, télévision, réunion...).

Mr A. 58 ans - VRP

Mr. A est VRP. Depuis 30 ans, il a porté une prothèse intraauriculaire, puis deux et personne ne lui a parlé des financements via le statut de travailleur handicapé (il a toujours payé « *plein pot* »), ni ne lui a proposé des aides techniques pour le téléphone, la télévision, les réunions. Depuis 10 ans, son audition s'est dégradé, tout comme ses difficultés professionnelles, pour arriver à une perte moyenne de 70 dB (« *surdité sévère* »). Il avait de plus en plus de mal à assurer son activité professionnelle, et sa vie familiale et sociale s'en trouvait très impactée.

Rencontré via des amis, VQA a repris son problème

1 - demande Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour financements
2 - analyse de ses situations de communication et préconisation des outils de compensation
Il a obtenu la RQTH en moins de 3 mois. Il a ainsi pu bénéficier d'une prise en charge quasi totale (4 200 €) de l'ensemble de ses outils de compensation : Prothèses en contour avec position « *T* », Dispositif boucle magnétique pour télé, Branchement téléphone portable, Micro HF pour réunion.

Grâce à cela il a retrouvé une communication correcte pour sa dernière année de carrière... Et comme il a fait reconnaître son handicap auditif avant 60 ans, il pourra continuer à bénéficier des aides de la MDPH (Prestation de compensation).

Mme B. 42 ans - cadre à l'international

Mme B est cadre dans une grande entreprise, responsable d'équipes au niveau international : téléphone, téléconférence, réunions téléphoniques (en anglais) sont au coeur de ses responsabilités professionnelles.

Une baisse auditive « *légère* » s'est déclarée (entre 30 et 40 dB), entraînant des difficultés axées sur la communication à distance, mais parfois aussi en réunion en français. Elle ne maîtrisait pas l'obligation de communication liée à son poste de travail.

Elle sentait sa vie professionnelle menacée. Cette inquiétude et le stress qui l'accompagnait avait des répercussions sur sa vie familiale. Elle rentrait chez elle fatiguée et nerveuse.

Avec l'implication de la mission handicap, du médecin du travail et du service social de l'entreprise, elle a obtenu la RQTH en quelques semaines. Cela a permis de financer intégralement ses prothèses auditives, ainsi qu'un casque téléphonique binaural ...

Elle a ainsi retrouver une communication optimale, y compris en anglais... et sa tranquillité !

Mr C - 37 ans - Ingénieur support technique

Mr C souffre d'une baisse auditive déséquilibrée : légère à droite/légère à moyenne gauche. Cela entraîne un isolement dans les groupes et conversations. Il a un énorme problème en réunion, où il doit sans cesse se trouer pour placer sa « *bonne oreille* » du côté de l'intervenant. Cela crée chez lui une angoisse d'anticipation avant les réunions importantes.

Avec l'implication du médecin du travail, et le relais de l'assistante sociale et de la mission handicap, il a obtenu la RQTH en 3 semaines.

Avec une prothèse à son oreille gauche et un casque binaural pour téléphoner, c'est un autre homme 3 mois plus tard... « *je n'ai plus d'angoisse avant une réunion* ».

Témoignages

Mme D - 42 ans - secrétaire-hotesse agence immobilière

Avec une perte auditive « *légère à moyenne* » (- 35 dB droite / - 45 dB gauche), elle rencontre de gros problèmes au téléphone, à l'accueil de la clientèle et pour faire visiter des locaux.

Le médecin du travail a prescrit un appareillage, faute de quoi il devrait déclarer l'inaptitude au poste de travail... ce qui entraînerait un licenciement pour inaptitude médicalement reconnue.

Elle obtint rapidement le statut de travailleur handicapé (en 2003). Mais une baisse des aides Agefiph (rétablies depuis) l'a obligée à contracter un emprunt pour financer son appareillage.

Melle F - 25 ans - juriste dans société F-GB

Une malentendance légère a été dépistée à 6 ans, puis appareillée à 15 ans avec uniquement des prothèses auditives (prise en charge à 100 % jusqu'à 20 ans). Elle a poursuivi des études supérieures et a été embauchée comme juriste.

Sa baisse d'audition est « *moyenne* » (44 dB droite / 47,5 dB gauche).

Elle rencontre des problèmes, aggravés car son travail est en partie en anglais : réunions - dialogue - téléphone (si bruit de fond).

Elle a réussi à en parler à son supérieur, ce qui lui a permis d'être moins stressée, et donc de mieux communiquer.

Elle envisage la demande de RQTH, de changer ses appareils et de les compléter par des aides techniques : casque binaural pour téléphone, micro HF pour réunion...

Les partenaires de cette campagne nationale

Cette campagne a été initiée par :

AGIR POUR L'AUDITION, association de préfiguration d'une fondation, qui a décidé de lancer une action nationale pour une meilleure prise en compte et un meilleur accompagnement des problèmes d'audition dans la vie professionnelle.

La FNATH, association des accidentés de la vie (www.fnath.org) est le partenaire naturel de cette action. C'est la plus grande fédération nationale transversale (tous handicaps) qui accompagne et conseille les personnes accidentées et /ou handicapées.

Une campagne animée par :

Vie Quotidienne et Audition (www.l-ouie.fr) : cette association mène des actions de formation, de sensibilisation et publie des guides pratiques, dont « *audition et vie professionnelle* ».

Une campagne également financée par :

L'AGEFIPH (www.agefiph.asso.fr).

Estimation des populations malentendantes

Sur la base de 9 %, estimation donnée dans le Rapport du Groupe Technique National de Définition des Objectifs pour l'élaboration de la loi relative à la politique de santé publique : **soit 5 881 500 personnes.**

Deux rapports parlent de 10 % : le rapport Charpillon sur l'adaptation des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes (ministère Culture - octobre 2002) et le rapport Lecomte sur les aides techniques aux personnes handicapées (Sec Etat Handicapés mars 2003).

Base INSEE de 65 350 000 (01/01/ 2012) : 5 881 500 personnes

40% environ ont moins de 60 ans = plus de 2 352 600

<p>Par niveau de perte auditive (pour 9 %)</p> <p>55 % - 3 234 825 -perte légère 20 à 40dB</p> <p>33 % - 1 940 895 -perte moyenne-de40 à70dB</p> <p>9 % - 529 335 - perte sévère - 70 à 90dB</p> <p>3 % - 176 445 - surdit�e profonde > 90dB</p>	<p>par tranche d'age : environ</p> <p>4 % ont moins 20 ans</p> <p>36 % ont entre 20 et 60 ans</p> <p>60 % ont plus de 60 ans</p> <p>+ 2 à 3 millions acouphé- niques, hyperacousiques...</p>
--	--

Estimation dans les régions concernées par cette campagne nationale

Il s'agit d'estimations qui doivent être relativisé en fonction des données locales sur la pyramides des  ges

	population 2009 INSEE	9% malentendant	40% < 60 ans
ALBI Midi-Pyrénées Tarn	48 858 2 862 707 374 018	4 397 257 643 33 661	1 758 103 057 13 464
BRIVE Limousin Corr�ze	49 675 741 785 243 352	4 470 66 760 21 901	1 788 10 681 8 760
COMPIEGNE Picardie Oise	40 860 1 911 157 801 512	3 677 179 204 72 136	1 470 71 681 28 854
SAINT ETIENNE Rh�ne-Alpes Loire	171 961 6 174 040 746 115	15 476 555 663 67 150	6 190 222 265 26 860
NANTES Pays de la Loire Loire-Atlantique	282 047 3 539 048 1 266 358	25 384 318 514 113 972	10 153 127 405 45 588
NICE P A C A Alpes-Maritimes	340 735 4 889 053 1 079 100	30 666 440 014 97 119	12 266 176 005 38 847